

# Le Garde des Sceaux visite le Palais de justice ... dresse un tableau sombre et promet de sévir!



Le Garde des Sceaux au cours de la visite

**L**e ministre de la justice, Garde des Sceaux, Me Mahfoudh Ould Bettah a effectué, mardi dernier, une visite de prise de contact au palais de justice à Nouakchott, où il rencontrera les magistrats, les avocats et les greffiers... A son arrivée, il s'est d'abord rendu au

bureau du Président de la Cour Suprême, Kaba Ould Elewa. Durant son entretien avec ce dernier, le ministre de la justice a indiqué que selon les informations qu'il détient, les magistrats ne sont pas consultés pour la plupart des affaires en rapport avec la justice et que le plus souvent on leur dicte des choix.

Ould Bettah a rappelé que cet état de fait doit cesser immédiatement et qu'à l'avenir rien ne doit être imposé aux juges afin qu'il puissent jouir de leur indépendance dans l'exercice de leur fonction conformément à la loi. Il a également rappelé la nécessité de se concerter avec eux car, à l'avenir aucun diktat sur les juges ne sera admis. A ces rappels à l'ordre, le président de la Cour Suprême répondra : "Inchallah Monsieur le ministre".

Dans le bureau du Procureur Général, Mohamed Abderrahmane Ould Abdi, le ministre a écouté attentivement l'exposé présenté le Procureur Général relatif au rôle du Parquet Général. Le Garde des Sceaux déclarera qu'il est grand temps pour que le Parquet Général s'acquitte convenablement de son rôle et que l'autorité de la loi s'impose à tout le monde, notamment à la police judiciaire, car il n'est pas question, selon le ministre, que la justice dépende de la police. Le parquet, déclare Ould Bettah, doit mettre en mouvement l'action publique conformément aux dispositions prévues par la loi et loin de l'esprit d'interventionniste ou des règlements de comptes. Le ministre a rappelé que le plus souvent, le Parquet Général intervient dans des affaires qui ne relèvent

pas de sa compétence, telles que les questions civiles ayant à leur source des dettes. Et Ould Bettah de demander au Parquet Général de permettre aux parquets de la République d'exercer leurs compétences loin des interventions, sauf lorsque la loi le prévoit et selon une procédure écrite et transparente. Le ministre a ajouté à ce titre que, tant que le Parquet de la République n'a pas été autorisé à exercer librement ses attributions, il ne pourra être jugé sur ses actes.

Le Parquet a ajouté le ministre, se doit de respecter les magistrats assis, comme c'est le cas des juges d'instruction pour certains de leurs compétences. Et qu'il ne doit pas y avoir de pression sur ces derniers.

Le Garde des sceaux a souligné par ailleurs que le Palais de la justice ne doit pas demeurer un endroit anarchique où tout le monde rentre et sort comme il veut. Désormais, il faut être justiciable muni d'une convocation, avocat ou autre auxiliaire de justice pour justifier de sa présence dans les bureaux des greffes et tribunaux.

Le Procureur Général, attentif aux nouvelles orientations acquiescit lui aussi, en répétant : " Ce sera ainsi, Monsieur le ministre ".

Suite de la page 1

## ... dresse un tableau sombre et promet de sévir

**La justice ne sera respectée que lorsqu'elle se respectera elle-même**

Dans l'enceinte de la salle de la Cour Suprême, le Garde des sceaux s'est réuni avec les magistrats. Il a souligné la ferme volonté du Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie de réformer la justice, rappelant la nécessité de la contribution de tous pour mener à terme ces réformes. Ould Bettah a indiqué que l'image actuelle de la justice est désolante car les magistrats étaient instrumentalisés par le pouvoir pour le règlement de compte avec les adversaires politiques. Le ministre a évoqué le manque de moyens, l'insuffisance des revenus qui sont selon lui des problèmes fondamentaux, mais ne justifient nullement la gabegie ou la corruption et l'enrichissement rapide sans cause. Le Garde des Sceaux a indiqué qu'il est temps de mettre fin à ces pratiques promettant de veiller personnellement à la poursuite de ceux qui s'adonnaient à de telles pratiques. De même, le ministre a évoqué l'absentéisme des magistrats qui n'arrivent à leur bureau que tardivement. La nécessité de respecter les programmes arrêtés pour les audiences et des rôles selon des critères objectifs, sans discrimination sur les personnes justiciables de par leur position sociale, sauf en matière de référés et conformément aux dispositions de la loi. Ould Bettah a déclaré qu'il défendra la justice devant le Gouvernement et le Conseil Militaire. Il a évoqué la situation des greffes de tribunaux, faisant remarquer qu'il y règne beaucoup de désordre. Il s'est déclaré étonné de voir que certains magistrats confient aux greffes la tâche de rédiger des jugements et d'en déterminer les motifs. Ainsi le Garde des Sceaux a demandé aux magistrats de procéder eux-mêmes à la rédaction des jugements qu'ils rendent et de ne plus en charger les greffiers, car ceci ne relève pas de leurs attributions. Une circulaire sera transmise aux magistrats dans ce sens par voie administrative. Les juges doivent être neutres et s'éloigner des partis politiques, précise le ministre, qui ajoute que les juges qui adhèrent aux partis politiques méritent d'être limogés.

Le ministre s'est lui-même engagé à ne pas s'immiscer dans les affaires judiciaires, rappelant la nécessité d'indépendance de la justice. Abordant la question de l'exécution des jugements, le Garde des Sceaux a rappelé la situation inacceptable dans laquelle se trouvait la justice par le fait de l'inexécution des décisions rendues par les tribunaux. Il demandera au Procureur Général de veiller à l'exécution des jugements revêtus de l'autorité de la chose jugée afin de permettre aux justiciables la possibilité de jouir de leurs droits et que les décisions de la justice ne demeurent plus de l'encre sur du papier.

Le ministre a déclaré avoir sollicité auprès du Premier Ministre, la transformation des maisons du livre en tribunaux de moughataa jusqu'à la construction de nouveaux bâtiments pour les tribunaux. Il a précisé que les livres contenus dans ces maisons et en relation avec la justice peuvent être conservés par les tribunaux, le restant des livres pourra être transféré aux mairies et placés dans leurs bibliothèques.

Au sujet de la formation des magistrats, le ministre a rappelé que par le passé, les juges étaient plus préoccupés par l'argent assuré par la formation que par la formation elle-même, déclarant dans ce cadre, que des formations continues doivent être initiées afin de mettre en adéquation les magistrats formés selon les règles de la Charia et ceux formés sur ceux du droit positif.

### Tout se vend !

Sur un autre plan le Garde des Sceaux déclarera devant les magistrats que le tribunal pénal souffre d'une grave anarchie, que les justiciables disent que la liberté provisoire est vendable ainsi que les ordres de mise en liberté et les acquittements, qu'il s'agit là de pratiques dangereuses et non acceptables qu'elles sont contraires aux valeurs religieuses et humaines ce qui fait que ce sont seulement les faibles qui ne bénéficient pas de

liberté provisoire, d'acquiescement ou de non lieu. Au cours de la rencontre certains magistrats ont pris la parole. Le magistrat Lemrabott Ould Mohamed Lemine en a été le premier. Il demandera à ce que les magistrats soient associés à la réforme et qu'elle soit concertée, insistant sur la nécessité de la mise sur pied d'une structure de représentation des magistrats, qui défende leurs intérêts matériels et moraux. Le magistrat Mohamed Yehdih Ould Mohamed El Moctar assesseur auprès de la cour d'appel de Nouakchott a souligné l'urgence de donner des garanties sérieuses pour l'indépendance de la justice. Il dira que les magistrats ne sont pas sous l'autorité de la loi comme l'a voulu la constitution, mais sous celle des personnes, notamment le président de la Cour Suprême et le ministre de la Justice, ce qui fait dit-il que la promotion et l'affectation des magistrats n'est fidèle à aucun critère ou règles juridiques telles que définies. Il a appelé au respect des grades dans la promotion des magistrats, soulevant en outre des poursuites judiciaires lancées contre des avocats en violation des lois et règles en la matière.

De son côté le magistrat Mohamed Vall Ould Lezgham président de la chambre correctionnelle de Nouakchott évoquera l'impératif de l'application de la règle de la sanction et de la récompense sur une base saine ajoutant qu'il insiste comme l'avait dit le ministre, à ce que les magistrats ne soient pas membres de partis politiques et qu'ils ne soient pas des informateurs des services de sécurité. Il dira que le ministère de la justice était un appendice du ministère de l'intérieur, ne pouvant apporter un quelconque soutien à un magistrat victime d'injustice ou humilié avant d'indiquer que les séminaires de formation étaient plutôt des pièces de théâtre ne dépassant pas les cérémonies d'ouverture et de clôture auxquelles participaient des éléments externes à la justice et même à la fonction publique, que les participants étaient choisis sur une base archaïque et non convenue. Il conclura en demandant une modification des textes pour qu'ils répondent aux exigences de la réalité.

Le magistrat Mohamed Abdellahi Ould Weddady dira que le principe de la sanction et de la récompense était appliqué, mais dans un sens contraire. Ce qui fait dit-il, que ceux qui méritaient une sanction étaient récompensés alors que ceux qui méritaient une récompense étaient sanctionnés. Il demandera aux magistrats d'être sincères avec le ministre au cas où ils ne voudraient pas mettre en application ses directives et de ne pas se limiter à écouter ces directives avant de sortir, comme si de rien n'était. Il insistera sur le fait que la Réforme de la justice est une question de volonté politique. Il ajoutera : " Quand nous l'avons dit à l'époque, on nous a répondu qu'il s'agit là d'un discours de l'Opposition ".

### Haro sur les magistrats corrompus !

En réponse aux questions et interventions des magistrats le Garde des Sceaux M Mahfoudh Ould Bettah dira que la constitution garantit le droit de constituer des associations, de se regrouper en clubs et que ce sont les magistrats qui sont responsables de la protection et de l'application des lois et par voie de conséquence, ils doivent jouir de leurs droits garantis par les textes. Me Bettah s'est engagé à soutenir tout cadre constitué par les magistrats en vue de défendre leurs intérêts et leur a demandé de lui fournir dans les prochains jours, des propositions pour l'assainissement de la justice déclarant qu'il leur soumettra un code de déontologie qui garantisse aux magistrats d'exercer leur prérogatives et qui garantira en cas de son respect, les conditions de la promotion ainsi que le système d'annotation des magistrats. Il dira qu'il est au courant de ce qui a été fait en matière de violation d'immunité des magistrats et des poursuites engagées contre eux de façon illégale mais a-t-il précisé, ce qui les ont poursuivis sont des magistrats et si ces derniers avaient refusé ajouta Ould Bettah de poursuivre leurs collègues sur la base d'une procédure illégale, les autorités les auraient respecté et évité de les faire empi-

sonner de façon illégale. Par la suite, le ministre de la justice s'est engagé à poursuivre tout magistrat qui s'avère corrompu ou qui émettra des jugements sur une base interventionniste ou clientéliste.

### Ronde dans les vestiges du Palais de justice

Par la suite le ministre de la justice entreprendra une tournée dans les bureaux des présidents des tribunaux et des greffes. Le Procureur général près de la cour d'appel se plaindra du manque des moyens de travail disant que son bureau n'est pas fonctionnel. Au cours de la tournée dans les dédales obscurs du palais, le ministre se rendra compte de l'état de délabrement des bureaux : mobilier cassé, chaises à trois pattes et armoires sans battants qui ont plus leur place, dans un musée. Le ministre demandera au Procureur Général, où sont allés les budgets de fonctionnement alloués au palais de la justice, mais ce dernier, ne répondra pas.

### Priorité aux faibles

Dans le bureau du Procureur de la République, le ministre de la justice donnera des ordres sur l'urgence de respecter la loi dans le traitement des affaires de tous les citoyens, déclarant que les faibles doivent trouver dans la justice un recours contre les forts et demandé à ce qu'une attention particulière soit donnée aux faibles et particulièrement aux couches naturellement défavorisées.

De son côté, Mohamed El Ghaith Ould Umar Procureur de la République dira au ministre de la justice que le travail du parquet n'est qu'entraves et obstacles. Que le budget du parquet dépassa à peine plus d'un million d'ouguiyas qui s'en vont chez les fournisseurs. Et que chaque fois qu'il veut utiliser son budget, il se retrouve confronté à de énormes difficultés, qu'il a constaté que chaque comptable à ses propres fournisseurs et qu'il se retrouve contraint de traiter

avec un fournisseur imposé. A ce moment, Nemine Ould Maouloud le secrétaire général du ministère de la justice dira que son département n'impose pas de fournisseurs et que le comptable du ministère n'a pas de rapport avec ce genre de pratiques.

### Un magistrat laudateur

La visite du ministre de la justice sera clôturée par une rencontre avec les avocats dans les locaux du conseil de l'ordre des avocats. Au cours de cette rencontre, le ministre de la justice dira que dans le passé, les avocats ont symbolisé une portion de l'indépendance de la justice en préservant leur indépendance au nez et à la barbe de tous. Il dira qu'il rencontrera dès que possible le conseil de l'ordre des avocats pour discuter avec eux des problèmes posés à la profession. Il s'est engagé devant les avocats à fournir tous les efforts devant le Gouvernement et le Conseil militaire pour trouver des solutions à leurs problèmes.

Au cours de la visite du secrétariat de greffe du juge d'instruction du quatrième cabinet et après avoir reçu des explications sur la nature du travail de ce cabinet, Ahmed Ould Sid'Ahmed le juge d'instruction de ce cabinet demandera au ministre de la justice d'écouter un poème chantant sa gloire et lui souhaitant la bienvenue. Un poème qui sera psalmodié par le greffier de ce cabinet et devant lequel l'assistance exprimera son indignation car il s'agit d'une pratique d'un autre âge, une illustration vivante et ignoble de la culture du culte de la personnalité. D'ailleurs le ministre de la justice n'a pu s'empêcher, lui aussi, d'afficher son gêne face à ce poème intempestif. C'est pour cela qu'il dira à l'adresse du poète laudateur : " Le principe transitoire est courte, ce n'est pas une période pour les applaudissements et les mondanités. C'est une phase de calme et de travail."

CR MM ABOLMAALY